

La question prioritaire de constitutionnalité (QPC)

David Lévy

Avocat au barreau de Paris

Membre du Conseil national des barreaux

Fabrice Hourquebie

Professeur à la Faculté de droit de Bordeaux

Conseil national des barreaux 28 mars 2023

I- Les méthodes du juge constitutionnel

- Contrôle de la loi a priori (DC) / a posteriori (QPC)

- L'autolimitation du juge constitutionnel

Cons. Const. n° 2021-965 QPC du 28 janvier 2022, *Société Novaxia développement et autres*, § 8

Cons. Const. n° 2022-835 DC du 21 janvier 2022, *Loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique*, § 14

- Combinaison / conciliation des règles et principes constitutionnels

Cons. Const. n° 2010-15/23 QPC du 23 juillet 2010, *Région Languedoc-Roussillon et autres*, cons. 4

Cons. Const. n° 2009-592 DC, 19 novembre 2009, *Loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie*, cons. 9

- Contrôle de proportionnalité

Cons. Const. n° 2022-835 DC du 21 janvier 2022, *Loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique*

Cons. Const. n° 2021-965 QPC du 28 janvier 2022, *Société Novaxia développement et autres*

- Réserves d'interprétation

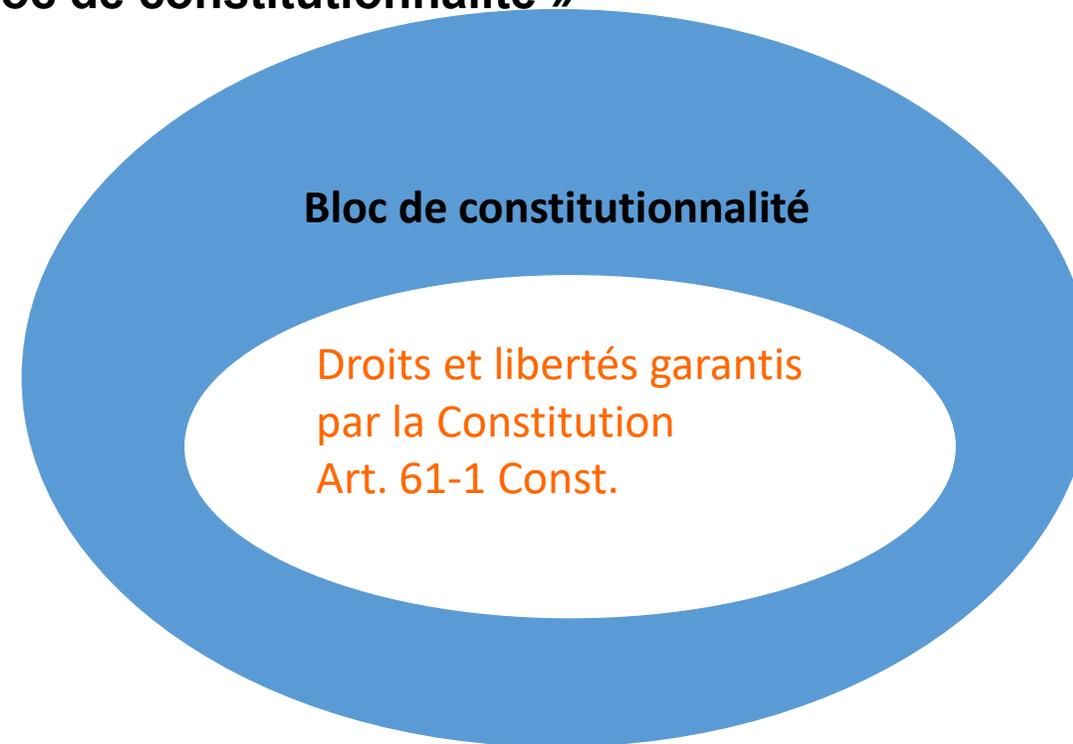
- Le droit et le fait

Cons. Const. n° 2010-14/22 QPC du 30 juillet 2010, *Daniel W. et autres*

II- Exemples de droits et libertés garantis par la Constitution

Rappel sur la notion de « droits et libertés garantis par la Constitution »

a) Les « *droits et libertés garantis par la Constitution* » (art. 61-1 Const.) sont plus restreints que les normes de référence du « bloc de constitutionnalité »



b) Les normes constitutionnelles de compétence et de procédure sont exclues

2.1. La procédure d'adoption de la loi (Cons. const., n° 2010-4/17 QPC du 22 juillet 2010 ; n° 2013-370 QPC du 28 février 2014)

2.2. Article 6 de la Charte de l'environnement (Cons. const. n° 2012-283 QPC du 23 novembre 2012) et les sept alinéas de son préambule (Cons. const. n° 2014-394 QPC du 7 mai 2014)

2.3. Le cas particulier de l'incompétence négative

Cons. const. 2010-5 QPC du 18 juin 2010, *SNC Kimberly Clark*

Cons. const. 2010-28 QPC du 17 sept. 2010, *Association sportive Football club de Metz*

CE, 12 février 2021, n° 440401: le grief d'incompétence négative « *ne peut être utilement présenté qu'à l'encontre de dispositions applicables au litige et à la condition de contester les insuffisances du dispositif qu'elles instaurent et non pour revendiquer la création d'un régime dédié* »

c) Les normes internationales écrites et coutumières n'ayant pas valeur constitutionnelle n'entrent pas dans le champ des « *droits et libertés garantis par la Constitution* »

- Cons. const. n° 2010-605 DC du 12 mai 2010, *Loi relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne* (cons. 9 à 21)
- Cass. Civ. 2ème, 19 sept. 2012, n° 12-40.054
- CE, 13 fév. 2013, n° 363928

d) Une vision prospective des droits et libertés garantis par la Constitution

Cons. const. n° 2011-157 QPC du 5 août 2011, *Société Somodia*

Cons. const. n° 2018-717/718 QPC du 6 juillet 2018, *M. Cédric H.*

1) Le statut constitutionnel de l'avocat

- Le secret professionnel n'est pas protégé par la Constitution (Cons. const. n° 2015-478 QPC du 24 juill. 2015, *Association French Data Network* - n° 2017-623 QPC du 7 avr. 2017, *CNB* – n° 2022-1030 QPC du 19 janvier 2023, *ODA Paris et autre*)
- Une constitutionnalisation implicite ou indirecte de l'avocat (Cons. Const. décision n° 93-326 DC du 11 août 1993, Loi portant réforme du code de procédure pénale - n° 2004-510 DC du 20 janvier 2005, Loi relative aux compétences du TI, de la juridiction de proximité et du TGI - n° 2010-14/22 QPC du 30 juillet 2010, *Daniel W. et autres*)

2) Le principe d'égalité

Cons. Const. décision n° 2017-627/628 QPC du 28 avril 2017, *Société Orange*

« (...) selon l'article 6 de la Déclaration de 1789, « la loi ... doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse ». Le principe d'égalité ne s'oppose ni à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes, ni à ce qu'il déroge à l'égalité pour des raisons d'intérêt général, pourvu que, dans l'un et l'autre cas, la différence de traitement qui en résulte soit en rapport direct avec l'objet de la loi qui l'établit. Il n'en résulte pas pour autant que le principe d'égalité oblige à traiter différemment des personnes se trouvant dans des situations différentes. »

3) Droits et libertés constitutionnels en matière pénale et de procédure pénale

- Légalité des délits et des peines

Cons. Const. n° 2011-163 QPC du 16 septembre 2011, *M. Claude N.* [Définition des délits et crimes incestueux]

Cons. Const. décision n° 2012-240 QPC du 4 mai 2012, *M. Gérard D.* [Définition du délit de harcèlement sexuel]

Cons. Const. n° 2021-965 QPC du 28 janvier 2022, *Société Novaxia développement et autres*

- Nécessité et proportionnalité des peines

Cons. Const. n° 2022-835 DC du 21 janvier 2022, *Loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique*

Cons. Const. n° 2021-965 QPC du 28 janvier 2022, *Société Novaxia développement et autres*

- Non bis in idem

Cons. Const. n° 2021-965 QPC du 28 janvier 2022, *Société Novaxia développement et autres*

- Présomption d'innocence. Droit de se taire

Cons. Const. n° 2021-975 QPC du 25 février 2022, *M. Roger C.*

- Respect des droits de la défense, droit à un procès équitable et droit à un recours juridictionnel effectif en matière pénale

Cons. Const. n° 2022-1023 QPC du 18 nov. 2022, *M. Mikaël H.*

4) Le droit de propriété

Cons. Const. décision n° 82-143 DC du 16 janvier 1982, *Loi sur les prix et les revenus*

Cons. Const. décision n° 91-303 DC du 21 janv. 1992, *Loi renforçant la protection des consommateurs*

Cons. Const. décision n° 2006-540 DC du 27 juill. 2006, *Loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information*
Cons. Const. décision n° 2009-580 DC du 10 juin 2009, *Loi favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet*

Cons. Const. décision n° 2010-45 QPC, 6 octobre 2010, *Mathieu P.*

5) La liberté contractuelle

Cons. const. décision n° 94-348 DC du 3 août 1994, *Loi relative à la protection sociale complémentaire des salariés et portant transposition des directives n° 92/49 et n° 92/96 des 18 juin et 10 novembre 1992 du Conseil des communautés européennes*

Cons. const. décision n° 97-388 DC du 20 mars 1997, *Loi créant les plans d'épargne retraite*

Cons. const. décision n° 99-419 DC du 9 nov. 1999, *PACS*

6) Le droit fiscal

Cons. Const. décision n° 2005-530 DC du 29 décembre 2005, *Loi de finances pour 2006*

Cons. Const. décision n° 2012-236 QPC du 20 avril 2012

Cons. Const. décision n° 2014-437 QPC du 20 janvier 2015